



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2003/17
5 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Dixième session

(Genève, 20-22 octobre 2003)

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE)**

Note du secrétariat

Introduction

1. La cinquante-huitième session de la Commission s'est tenue du 4 au 6 mars 2003 (E/2003/37-E/ECE/1406). Les principaux sujets et questions ci-après y ont été examinés et discutés: développement économique dans la région de la CEE; développement durable dans la région de la CEE; réforme de la CEE; grandes orientations générales des travaux de la CEE; résultats obtenus et obstacles rencontrés par la CEE en 2002 et perspectives pour 2003; préparation et suivi des conférences mondiales et régionales, en particulier le Sommet mondial pour le développement durable et le Sommet mondial sur la société de l'information; coopération technique et coordination avec d'autres organisations; rapport du Groupe d'experts du programme de travail. Tous les documents examinés à la session peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CEE, à l'adresse suivante:

http://www.unece.org/commission/2003/58th_index.htm.

2. Le secrétariat a résumé quelques-unes des questions examinées et des décisions prises à la session qui concernent les travaux du Comité des politiques de l'environnement.

Développement durable dans la région de la CEE

3. Les débats sur le développement durable se sont déroulés dans le cadre de deux tables rondes: progrès réalisés en ce qui concerne les stratégies nationales de développement durable;

mise en œuvre des stratégies à l'échelon régional: le rôle de la CEE. Les débats ont fait ressortir un certain nombre de points importants pour l'élaboration des stratégies nationales de développement durable:

- a) Plutôt que de s'attaquer à tous les problèmes traités dans Action 21, il est préférable d'intervenir dans quelques domaines soigneusement choisis;
- b) Les domaines d'intervention doivent être choisis en consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les autorités locales, les communautés locales, la société civile en général, les universitaires, les ONG;
- c) Il faut veiller à ce que les trois volets du développement durable soient traités de la même manière;
- d) Les priorités sont notamment les suivantes: dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement; changer les modes de production et de consommation; promouvoir le développement de la science et de la technologie; combattre la pauvreté et garantir la cohésion sociale; améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population; promouvoir la santé; bien gérer les ressources naturelles; mettre en œuvre une politique d'énergie durable; protéger l'environnement; favoriser la recherche, la technologie et l'innovation; promouvoir l'utilisation des terres, l'aménagement urbain et le développement, ainsi que des transports ne nuisant pas à l'environnement;
- e) L'élaboration et l'application de la stratégie doivent s'appuyer sur un appareil législatif et bénéficier du soutien des plus hautes autorités;
- f) L'expérience de plusieurs pays montre qu'il est nécessaire de mettre en place un cadre institutionnel approprié – comités interministériels, conseils nationaux, par exemple – pour élaborer puis affiner la stratégie nationale;
- g) La création, dans chaque service public et organisme apparenté, d'organes de liaison pour les questions relatives au développement durable est aussi considérée comme un bon moyen d'assurer une participation multidisciplinaire;
- h) Le plan national de développement durable doit être évolutif et être assorti de mécanismes d'examen et de suivi; son élaboration et sa mise en œuvre doivent constituer un processus continu d'apprentissage;
- i) Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie doivent être mesurés à l'aide d'indicateurs concrets par rapport à des objectifs clairement définis et selon un calendrier établi.

L'importance de la coopération régionale et sous-régionale a été soulignée. Il a été suggéré que les organismes des Nations Unies contribuent au suivi du Sommet de Johannesburg à l'échelon national. La question de la gouvernance internationale du développement durable a été jugée importante, compte tenu de la diversité culturelle, des objectifs de la communauté internationale et de la dimension sociale de la mondialisation.

4. En ce qui concerne les questions touchant au suivi du Sommet mondial pour le développement durable au niveau de la CEE, un certain nombre d'éléments se sont dégagés du débat:

- i) Dans son «Plan d'application», le Sommet mondial pour le développement durable a donné un mandat précis aux commissions régionales de l'ONU;
- ii) La CEE avait déjà réalisé des travaux importants dans le domaine du développement durable avant la tenue du Sommet mondial; les activités de suivi devraient s'appuyer sur ces travaux et les compétences déjà disponibles devraient être pleinement exploitées;
- iii) Les délégations se sont félicitées des efforts déployés par le secrétariat de la CEE pour intégrer le développement durable dans les différents sous-programmes. Les domaines dans lesquels la CEE intervient sont tous importants pour le développement durable. Il faudrait donc vérifier que toutes les activités menées concourent à un développement durable;
- iv) Les activités de la CEE devraient être en phase avec les programmes et les initiatives en cours, tels que les travaux relatifs au développement durable menés dans le cadre de la Commission du développement durable, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du processus «Un environnement pour l'Europe». Il est souhaitable que la CEE coordonne ses activités avec celles des autres organisations régionales et processus sous-régionaux;
- v) La CEE devrait contribuer activement à l'application des stratégies de développement durable, à la révision des programmes nationaux de développement durable, à l'examen des partenariats institués à Johannesburg et à l'instauration de nouveaux partenariats.

5. À l'issue du débat, durant lequel des avis divergents ont été exprimés, la Commission a estimé d'une manière générale que la CEE devait jouer un rôle dans le suivi du Sommet mondial pour le développement durable, étant entendu que les modalités et le cadre de son action seraient décidés ultérieurement, compte tenu des débats et des éventuelles décisions de la Commission du développement durable, lors d'une réunion informelle spéciale de la Commission.

6. Plusieurs autres éléments pertinents recouvrant tous les domaines d'activité de la CEE se sont dégagés. Ils sont résumés ci-après:

Questions de fond

7. Tous les organes subsidiaires principaux (OSP) devraient:

- a) Continuer à réexaminer périodiquement leurs orientations stratégiques et leurs priorités. En particulier, l'année où le projet de budget est présenté, il faudrait qu'ils réfléchissent aux orientations futures du programme de travail pour préparer le budget-programme et le plan à moyen terme suivants;

- b) Réexaminer périodiquement les activités à entreprendre en vue de déterminer celles qui pourraient être abandonnées et remplacées par d'autres;
- c) Assurer une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans tous les secteurs d'activité;
- d) Continuer à développer leur coopération et leurs activités intersectorielles, par exemple en programmant des réunions des bureaux de deux ou trois organes subsidiaires principaux durant la même semaine en vue d'organiser une réunion commune de ces bureaux;
- e) Intégrer davantage les questions intersectorielles dans les travaux de tous les sous-programmes: questions relatives à l'égalité des sexes, sécurité, technologies de l'information et de la communication (TIC) et économie fondée sur le savoir;
- f) Assurer la coordination avec d'autres organisations ayant les mêmes domaines d'activité.

Renforcement de l'Organisation – réexamen de la structure intergouvernementale

8. Les organes subsidiaires principaux et leurs organes subsidiaires devraient réexaminer périodiquement leur structure intergouvernementale, en tenant compte notamment des points suivants:

- a) Il est nécessaire d'envisager la rationalisation et la restructuration des organes subsidiaires et des groupes d'experts correspondants afin de leur conserver toute leur pertinence et leur efficacité;
- b) Des clauses de caducité devraient être prévues, selon qu'il convient, et les travaux devraient être évalués à la fin de la période;
- c) La fréquence des réunions et le nombre et la longueur des rapports devraient être revus.

Coopération technique

9. Les activités de coopération technique doivent être réexaminées et rationalisées avec la participation des OSP. Dans ce contexte, les OSP devraient prêter une attention particulière aux conclusions suivantes de la Commission:

- a) Il est nécessaire de renforcer le mécanisme d'établissement des priorités en matière de coopération technique pour veiller à ce que les projets d'assistance technique soient exécutés en fonction des besoins réels des pays membres, qu'ils relèvent des compétences de la CEE et qu'ils ne fassent pas double emploi avec les travaux d'autres organisations (voir en particulier les paragraphes 35 et 36 du document sur la réforme de la CEE (E/ECE/1399), dont le chapitre V traite de ces questions ainsi que de celles énumérées ci-après);
- b) Les activités de la coopération technique devraient être fonction de la demande et avoir une orientation pratique, la priorité étant donnée aux pays moins avancés à faible revenu qui sont en transition;

c) Par conséquent, la coopération technique avec l'Asie centrale, l'Europe du Sud-Est et le Caucase devrait être renforcée;

d) Une assistance financière devrait être fournie aux pays à faible revenu en transition afin de leur permettre de participer aux activités de la CEE telles que les ateliers et les séminaires;

e) Il est important et nécessaire d'évaluer les activités de coopération technique, même si cette tâche est difficile, complexe et exigeante.
